

Les Énergies Renouvelables dans l'Aude en 2011



Cathy Catelain

Chef du service Urbanisme-Environnement-
Développement des Territoires
DDTM de l'Aude

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



un enjeu national

- ☀ **Le plan Énergie Climat traduit par la directive européenne du 23 avril 2009 vise l'objectif des 3x20:** diminuer de **20 %** les émissions de gaz à effet de serre; réduire de **20 %** la consommation d'énergie; **atteindre 20 % d'énergies renouvelables** dans le bouquet énergétique d'ici à 2020.

- ☀ **La Loi Grenelle I fixe les objectifs pour la France**
 - Passer de 10% en 2006 à **23 %** en 2020 la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale soit: pour l'éolien terrestre passer de 1,6 à 19 GW, pour le photovoltaïque de 13 à 5400 MW, pour la biomasse de 460 à 2760 MW et pour l'hydro-électricité de 67 à 70 Twh/an

 - un schéma régional des énergies renouvelables avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs à l'horizon 2020 en déclinant localement les objectifs précités

- ☀ **La Loi Grenelle II fixe les modalités d'applications**
 - notamment l'élaboration des Schéma Régionaux Climat Air Énergie élaboré conjointement par l'État et la Région, et fait entrer les éoliennes dans le champ de la législation des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE)

 - ☀ Arrêté 4 mars 2011 cible **500 MW par an** pour les prochaines années réparties de la manière suivante: 200 MW pour les installations sur toitures de surface inférieure à 1 000 m² de panneaux photovoltaïques ; 300 MW pour les autres installations (moyennes et grandes toitures et centrales au sol) ;

état des lieux dans l'Aude

Éolien:

les 2/3 du département bénéficient de vents entre 6 et 9m/s;

5 ZDE autorisées, 5 ZDE en instruction, 6 ZDE en projet

21 parcs raccordés (204 éoliennes pour 270 MW + 9 parc autorisés (176 MW, 87 éoliennes) et 1 parc en instruction soit environ 1200 Gwh/an.

* Photovoltaïque:

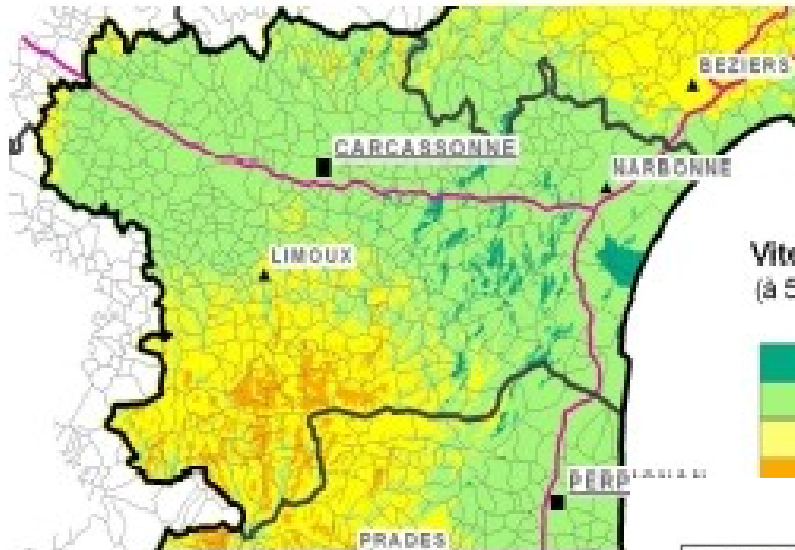
90 % du département reçoit un ensoleillement de plus de 1300 Kwh/m²;

le total des surfaces anthropisées (bâti, friches, carrières, parkings) représente un potentiel de 400 Mwc.

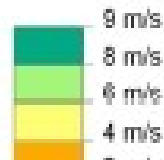
19 centrales au sol raccordées (125 Ha, 45 MW), 32 parcs en instruction (532 Ha, 204 MW) soit environ 315 Gwh/an pour les centrales au sol



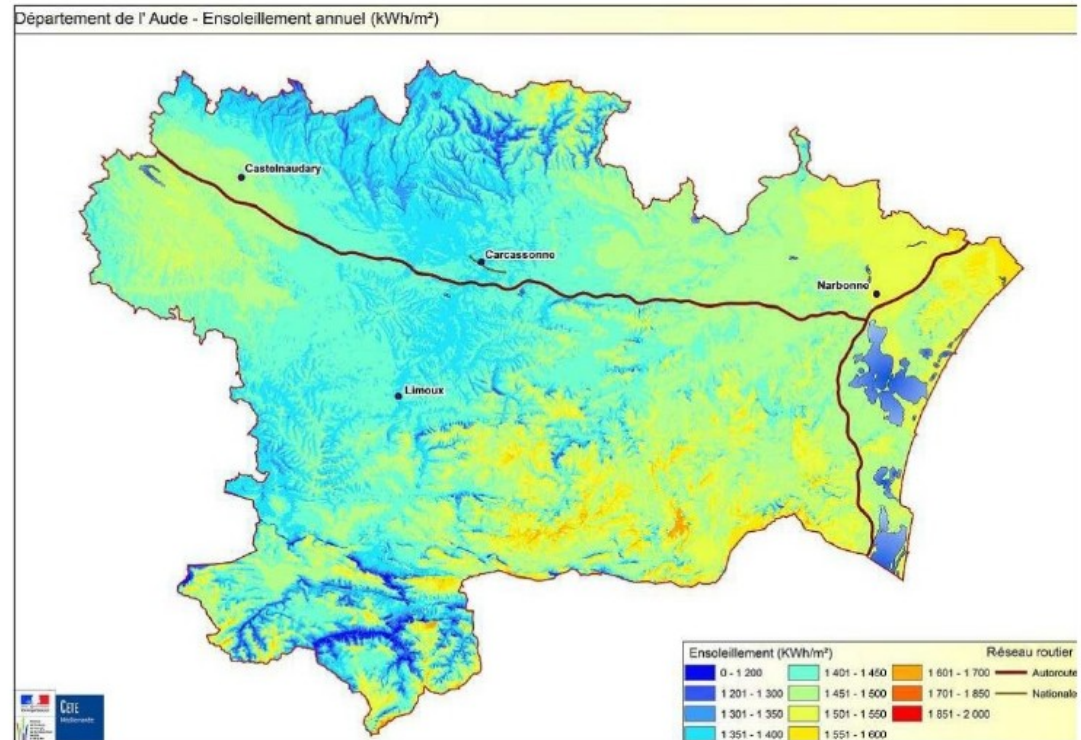
Gisement éolien



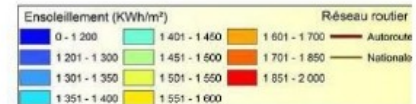
Vitesse moyenne du vent
(à 50m de hauteur)



Gisement solaire



Département de l'Aude - Ensoleillement annuel (kWh/m²)



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

état des lieux dans l'Aude

Éolien:

les 2/3 du département bénéficient de vents entre 6 et 9m/s;

5 ZDE autorisées, 5 ZDE en instruction, 6 ZDE en projet

21 parcs raccordés (204 éoliennes pour 270 MW + 9 parc autorisés (176 MW, 87 éoliennes) et 1 parc en instruction soit environ 1200 Gwh/an.

* Photovoltaïque:

90 % du département reçoit plus de 1300 Kwh/m²;

le total des surfaces anthropisées (bâti, friches, carrières, parkings) représente un potentiel de 400 Mwc.

19 centrales au sol raccordées (125 Ha, 45 MW), 32 parcs en instruction (532 Ha, 204 MW) soit environ 315 Gwh/an pour les centrales au sol

* **Hydro-électricité** : Haute vallée de l'Aude (BV 820 km²) puissance 129 MW (16% de LR), production 359 GWh (13% LR), 27 concessions, 18 usines

Population de l'Aude : 350 000 hab et d'ici 2020 , 20 à 30 000 hab de plus.

*Consommation de l'Aude : **2218 Gwh/an***

1814 Gwh/an de production cumulée entre l'éolien les centrales photovoltaïques au sol et l'hydro-électricité (sans compter un potentiel de 500 Gwh/an de potentiel sur les bâti et autres espaces anthropisés).

état des lieux dans l'Aude

* Biomasse:

bois énergie: 17 chaufferies collectives bois (la 1ère en 2007) de 16 Kw à 2500 Kw en majorité à plaquettes (2012 +2 voire 4); 373 GWh/an (5% LR); gisement mobilisable 660 GWh/an (20 % LR);

Usine de méthanisation de Lasbordes (chaleur vendue à Terreal, possibilité injection biogaz dans le réseau)

La stratégie locale (1)

- ✿ promouvoir un développement des énergies renouvelables raisonné et soutenable en concertation avec les collectivités
- ✿ limiter les impacts sur le paysage, les milieux naturels, les terres agricoles

Les outils :

- Le **Schéma Régional Climat Air Energies** : janvier 2012: phase de consultation du public puis de demandes d'avis auprès de nombreuses instances
- Chaque mois, un **pôle énergies renouvelables** animé par la DDTM permet de recevoir et d'échanger avec les porteurs de projets et les collectivités avant le dépôt du permis de construire pour les aider à compléter leur étude d'impact.

La stratégie locale (2)

■ Eolien:

un schéma paysager éolien rédigé en 2005

Les projets de ZDE présentés en pôle énergie renouvelable (DDTM)

une nouvelle procédure ICPE

■ Photovoltaïque:

des **démarches intercommunales** depuis 2009 pour définir des zones de développement

Un **guide méthodologique** rédigé par la DDTM en 2009-2010

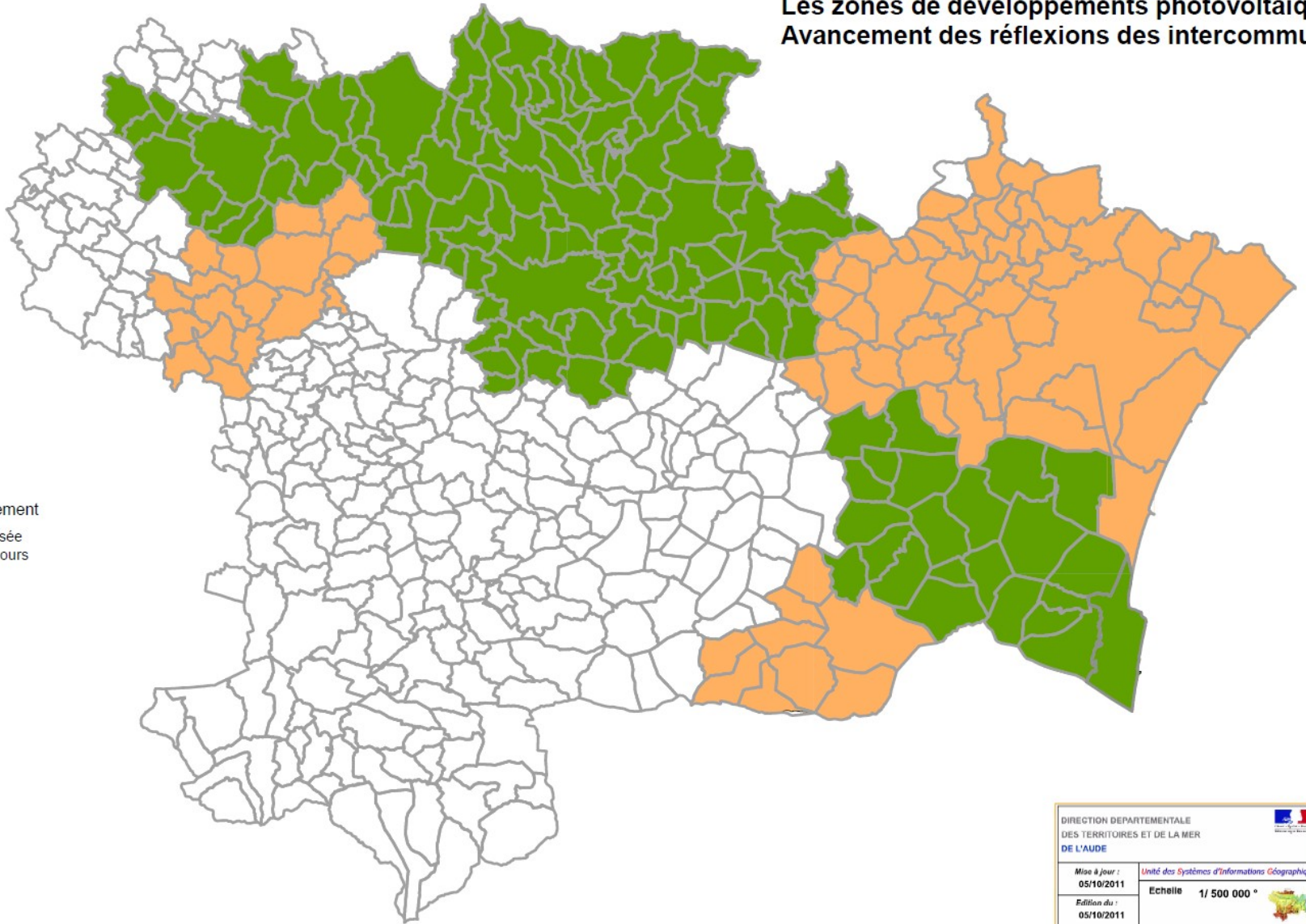
Un **guide** pour l'intégration des panneaux photovoltaïques et thermiques au bâti a été rédigé par le CAUE et le STAP en 2010.

■ La **Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles** examine tous les projets photovoltaïques

■ Le **pôle canal** examine tous les projets situés à proximité du canal du midi

Les zones de développements photovoltaïques Avancement des réflexions des intercommunalités

Avancement
■ réalisée
■ En cours



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE L'AUDE	
Mise à jour : 05/10/2011	Unité des Systèmes d'Informations Géographiques
Édition du : 05/10/2011	Echelle 1/ 500 000 *
© DDTM de l'Aude • IGN Tous droits de reproduction réservés.	

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Merci de votre attention !

